



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°21 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Décision Modificative (DM) n°5 du budget PRINCIPAL

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROISSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

C.M. 16.12.2025
- N°21 -

DÉCISION MODIFICATIVE (DM) N°5 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 05/09/2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14/11/2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°30 du Conseil Municipal du 14/04/2025, approuvant le budget primitif du budget principal 2025 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 12/05/2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°1 ;
- **Vu** la délibération n°4 du Conseil Municipal du 09/07/2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°2 ;
- **Vu** la délibération n°11 du Conseil Municipal du 09/09/2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°3 ;
- **Vu** la délibération n°16 du Conseil Municipal du 04/11/2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°4 ;
- **Considérant** le premier versement de la subvention, dans le cadre du projet de coopération internationale « approfondissement de la coopération et de la complémentarité entre l'industrie de la coutellerie de Thiers-TANDIL », il convient d'ajuster les crédits budgétaires et de prévoir les dépenses en lien avec ce projet. Pour ce faire il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en dépenses de fonctionnement au chapitre 011, sur le compte 6238 – Divers pour un montant de + 123,97 euros ainsi qu'au chapitre 65, sur le compte 65888 – Autres pour un montant de + 4876,03 euros et en recettes de fonctionnement au chapitre 74, sur le compte 74718 – Subvention Etat pour un montant de + 5 000,00 euros ;
- **Considérant** que la notification d'un complément de subvention DETR pour les travaux de confortements du mur rue Prosper Marilhat a été notifié, il est nécessaire d'ajuster le budget et d'inscrire en recettes d'investissement, au chapitre 13, sur le compte 13461 – DETR un montant de + 6 240,00 euros ;
- **Considérant** l'actualisation de l'AP/CP des travaux des Forges Mondière, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires à la même hauteur que les crédits de paiement votés. Il convient par conséquent d'ajouter, en dépenses d'investissement, au chapitre 23, sur le compte 2313 – Construction, la somme de + 1 219,68 euros ;
- **Considérant** les actualisations des AP/CP de la réhabilitation du Centre d'art contemporain (CAC) et de la relocalisation du conservatoire de danse et de théâtre, il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires à la même hauteur que les crédits de paiement votés. Il convient par conséquent, en dépenses d'investissement, d'ajouter sur l'opération de réhabilitation du CAC au chapitre 23, sur le compte 2313 – Construction, la somme de + 32 214,63 euros et de déduire, sur l'opération conservatoire, les crédits de paiement au chapitre 23, sur le compte 2318 – Autres immobilisations corporelles la somme de – 32 214,63 euros ;
- **Considérant** les actualisations des AP/CP de la requalification du groupe scolaire George Sand et des travaux d'aménagement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV), il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires à la même hauteur que les crédits de paiement votés. D'autre part, compte tenu des paiements déjà intervenus sur les années précédentes sur cette opération qui ont été ventilés par erreur en totalité sur le compte 2313 – Construction alors que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a missionné la Commune de THIERS de réaliser les travaux pour son compte, il est également nécessaire d'actualiser les crédits budgétaires afin d'annuler partiellement et de mandater les factures qui devaient passer au

C.M. 16.12.2025
 - N°21 -

chapitre 45, sur le compte 45810520 - Opération sous-mandats travaux G. Sand TDM, ce qui permettra également de refacturer à la Communauté de Commune de Thiers Dore et Montagne. Il convient par conséquent, en dépenses d'investissement, d'ajouter sur l'opération de la requalification du groupe scolaire G. Sand, au chapitre 23, sur le compte 2313, la somme de + 46 296,92 euros, au chapitre 45, sur le compte 45810520, la somme de + 25 913,56 € et de déduire, sur l'opération des travaux d'aménagement de l'AAGV, au chapitre 23, sur le compte 2312, la somme de - 40 620,82 euros. En parallèle, il convient d'ajouter, en recettes d'investissement, au chapitre 23, sur le compte 2313 la somme de + 5 676,10 euros pour l'annulation partielle des factures et au chapitre 45, sur le compte 45820520 – Opération sous mandat travaux G. Sand TDM, la somme de + 25 913,56 euros ;

- Considérant la nécessité d'équilibrer le budget et compte tenu de la notification de subvention d'investissement et du réajustement des crédits budgétaires, il convient de diminuer le montant de l'emprunt voté au budget primitif. Il est nécessaire de diminuer, en recettes d'investissement, au chapitre 16, sur le compte 1641 – Emprunts pour un montant de - 5 020,32 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

| Compte budgétaire | BP + DM + AS + RAR Dépenses | Dépenses | BP + DM + AS + RAR Recettes | Recettes |
|--|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | | | | |
| <i>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</i> | | | | |
| <i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i> | | | | |
| D/011/60623 – Alimentation | | + 68,97 € | | |
| D/011/6238 – Divers | | + 55,00 € | | |
| <i>Sous total chapitre 011</i> | 5 886 569,56 € | + 123,97 € | | |
| <i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i> | | | | |
| D/65/65888 – Autres charges de gestion courantes | | + 4 876,03 € | | |
| <i>Sous total chapitre 65</i> | 2 438 450,74 € | + 4 876,03 € | | |
| <i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i> | | | | |
| C/74/74718 – Subvention Etat | | | | + 5 000,00 € |
| <i>Sous total chapitre 74</i> | | | 3 524 910,39 € | + 5 000,00 € |
| Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement | | + 5 000,00 € | | + 5 000,00 € |
| TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 5 000,00 € | | 5 000,00 € |
| Section d'investissement | | | | |
| <i>Dépenses et recettes réelles d'investissement</i> | | | | |
| <i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i> | | | | |
| D/23/2312 – Agencements et aménagement de terrains | | -40 620,82 € | | |
| D/23/2313 – Constructions | | + 79 731,23 € | | + 5 676,10 € |

C.M. 16.12.2025

- N°21 -

| | | | | |
|---|----------------|---------------|----------------|---------------|
| D/23/2318 – Autres immobilisations corporelles | | - 32 214,63 € | | |
| <i>Sous total chapitre 23</i> | 6 619 218,26 € | + 6 895,78 € | - € | + 5 676,10 € |
| <i>Chapitre 13 – Subvention d'investissement</i> | | | | |
| C/13/13461 – DETR | | | | + 6 240,00 € |
| <i>Sous total chapitre 13</i> | | | 1 516 367,75 € | + 6 240,00 € |
| <i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i> | | | | |
| C/16/1641 – Emprunts | | | | - 5 020,32 € |
| <i>Sous total chapitre 16</i> | | - € | 7 158 095,30 € | - 5 020,32 € |
| <i>Chapitre 45 – Travaux pour compte de tiers</i> | | | | |
| D/4581/45810520 – Opération sous mandat travaux G. SAND TDM | | + 25 913,56 € | | |
| D/4581/45820520 – Opération sous mandat travaux G. SAND TDM | | | | + 25 913,56 € |
| <i>Sous total chapitre 45</i> | 13 555,13 € | + 25 913,56 € | 13 555,13 € | + 25 913,56 € |
| Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement | | + 32 809,34 € | | + 32 809,34 € |
| TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT | | + 32 809,34 € | | + 32 809,34 € |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 21 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAÏD, Serap ALP) :

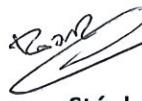
- Approuve la décision modificative n°5 du budget PRINCIPAL ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER

